

OFFRE DE SERVICES DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE

Pour vous soutenir dans la mise en œuvre des mesures du Plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020 - *Faire ensemble et autrement*

PROMOUVOIR LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE ET LE PLEIN EXERCICE DE SA CITOYENNETÉ

ÉNONCÉ DU PASM, mesure 1.3

« ... chaque établissement [...] inclura [...] des mesures spécifiques concernant l'adoption de l'approche orientée vers le rétablissement dans les établissements, chez les gestionnaires, les professionnels de la santé (dont les psychiatres) et les intervenants de même que l'élaboration, l'évaluation et le maintien de services axés sur le rétablissement et soutenant celui-ci. »

(PASM 2015-2020, p. 18)

Une formation sur le rétablissement a été élaborée dans la foulée du PASM 2005-2010 par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP). (PASM 2015-2020, p. 18)

► FAITES APPEL AUX FORMATIONS DE L'AQRP :

Le rétablissement et l'exercice d'une pleine citoyenneté :

- Regards sur les modes d'accompagnement (intervention)
- Regards sur les modes de gestion
- Formations sur mesure : sensibilisation aux partenaires hors-réseau

La transformation des pratiques :

- Regards sur la transformation des pratiques d'intervention et de gestion
- Exercice de planification stratégique pour des services orientés vers le rétablissement et l'exercice d'une pleine citoyenneté
- Soutien à la mobilisation locale et régionale
- Suivi, consultation et encadrement de type « coaching »
- Formation d'agents de changement

ÉNONCÉ DU PASM, mesure 1.2.2

« ... chaque établissement [...] inclura [...] des activités de lutte contre la stigmatisation et la discrimination envers les personnes atteintes d'un trouble mental en ciblant prioritairement les intervenants qui travaillent dans les établissements [...] en privilégiant les stratégies de contact. » (PASM 2015-2020, p.17)

► FAITES APPEL AUX FORMATIONS DE L'AQRP :

La lutte contre la stigmatisation :

- Les meilleures stratégies en matière de lutte contre la stigmatisation : sensibilisation et mobilisation
- Dévoilement, réflexions et enjeux
- Formation spécifique pour le réseau de la santé (disponible en mai 2016)

[L]es travaux du Groupe provincial sur la stigmatisation et la discrimination en santé mentale [coordonné par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale] ont donné lieu à la production d'un cadre de référence sur ce sujet. Il y est clairement exposé que le maintien, dans le temps, des changements d'attitudes et de comportements est favorisé par les relations interpersonnelles positives avec des personnes atteintes d'une maladie mentale dont l'état est dévoilé, ce qui est désigné par « stratégies de contact ». (PASM 2015-2020, p. 16)

**Rabais offert à nos
membres sur le coût
des formations**



FAVORISER DES PRATIQUES CLINIQUES ET DE GESTION QUI AMÉLIORENT L'EXPÉRIENCE DE SOINS

ÉNONCÉ DU PASM, mesure 33.3

« Afin d'améliorer l'offre de services de soutien dans la communauté à l'intention des personnes qui présentent un trouble mental grave, chaque centre [...] intégrera un pair aidant dans au moins 30% des équipes de SIV et dans 80% des équipes de SIM. » (PASM 2015-2020, p. 55)

► FAITES APPEL AUX FORMATIONS DE L'AQRP :

Les pratiques d'embauche de pairs aidants :

- Formation spécialisée en intervention par les pairs s'adressant à la personne vivant ou ayant vécu avec un problème de santé mentale intéressée à travailler dans le système de soins et de services de santé mentale
- Formation continue permettant de soutenir les pairs aidants certifiés
- Formation de sensibilisation et préparation des milieux pour l'embauche d'intervenants pairs aidants
- Soutien aux milieux d'embauche

Le programme Pairs Aidants Réseau constitue le premier programme de pairs aidants de la francophonie. Le pair aidant est une personne qui présente ou qui a présenté un trouble mental et dont les aptitudes personnelles, professionnelles et la formation de pair aidant en font un modèle de rétablissement positif pour l'équipe soignante et pour les personnes utilisatrices de services. Ce dernier intègre son milieu de travail à titre de membre du personnel. Il représente une source d'espoir et de reprise du pouvoir d'agir... (PASM 2015-2020, p. 16)

ÉNONCÉ DU PASM, mesure 7

« Afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes utilisatrices de services [...] » (PASM 2015-2020, p. 29)

► FAITES APPEL AUX FORMATIONS DE L'AQRP :

L'intégration au travail et la santé mentale

- Intégration au travail et santé mentale : mettre en valeur les forces et le potentiel de travail des personnes éloignées de l'emploi
- Santé mentale et monde du travail : mythes et réalités (disponible en avril 2016)

L'action intersectorielle en santé mentale

- Soutien au développement d'actions intersectorielles

Le MSSS a d'ailleurs donné à l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) le mandat de faire l'examen des pratiques en matière de réadaptation psychosociale par le travail et l'évaluation de l'impact des interventions sur le rétablissement des personnes utilisatrices de services. (PASM 2015-2020, p. 28)

ET SI ON AMÉLIORAIT L'EXPÉRIENCE DE SOINS PAR DES PRATIQUES NOVATRICES POUR LES ENTEDEURS DE VOIX?

► FORMATIONS DE L'AQRP, en collaboration avec Le Pavois :

Mieux vivre avec les voix :

- Sensibilisation au phénomène des voix
- L'intervention auprès des personnes qui entendent des voix
- Développement des pratiques et des services liés aux entendeurs de voix
- Vivre avec une personne qui entend des voix

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICES DE L'AQRP :

Diane Harvey, directrice générale
AQRP
2380, avenue du Mont-Thabor, bureau 205
Québec QC G1J 3W7
418-523-4190, poste 211
dharvey@aqrp-sm.org
www.aqrp-sm.org

